

Compte-rendu du Conseil d'administration du lundi 29/05/2017

Affaire suivie par
Olivier ALAUX
Téléphone
04 78 55 27 89
Télécopie
04 72 25 88 50
Courriel
pr10964t@
ac-lyon.fr

Rue du Figuier
01705 MIRIBEL CEDEX

site web: <http://www2.ac-lyon.fr/col01/anne-frank/>

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35.

M. ALAUX, Principal et Président du CA excuse :

- Mme TERRIER représentante de la collectivité territoriale de rattachement,
- Mme VIVANCOS représentante de l'EPCI,
- M. RICO représentant des parents d'élèves, suppléé par Mme BUFFET,
- Mme JOSERRAND enseignante, suppléée par Mme PROST.

I- Questions administratives

- ✓ M. ALAUX fait le rappel de l'ordre du jour et ajoute aux questions diverses l'information sur le calendrier scolaire de fin d'année.

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

- ✓ Le compte-rendu du CA du 04/04/17 est présenté au vote.

Vote à l'unanimité

II- Questions concernant l'action éducatrice

A / Information Contrat Objectif :

M. ALAUX annonce que le collège à la demande de la Direction

Académique, s'inscrit dans l'élaboration d'un Contrat d'Objectif Tripartite (Etablissement - Rectrice - Conseil Départemental). Il permettra de mettre en place des objectifs de performance, qui peuvent être évalués. Par exemple, la réduction sur 3 à 4 ans du taux de redoublement en fin de 3^{ème}, actuellement d'environ 7 %, l'objectif sera d'atteindre la moyenne académique qui est d'environ 4%.

Une première réunion tripartite de cadrage se tiendra le 30 mai 2017. Un compte rendu sera fait aux équipes pédagogiques le 06 juin 2017 et au conseil d'administration du 03 juillet 2017.

■ Questions soulevée par les représentants de la FCPE : Quel est l'intérêt ?

Réponse apportée : Accompagner le pilotage de l'établissement afin de pouvoir mettre en place des mesures pour améliorer certains axes.

■ Que dit le dernier contrat d'objectif ?

Réponse apportée : pour l'année 2012-2013 le contrat d'objectif développait plusieurs axes, dont favoriser la réussite de tous les élèves, faire évoluer les pratiques pédagogiques et améliorer la liaison école-collège.

■ Le contrat d'objectif est-il la même chose que le projet d'établissement ?

Réponse apportée : les deux sont liés mais le contrat d'objectif apporte plus d'indicateurs chiffrés.

B / Information Section Cinéma : suite à la DMB conséquente (15 000€), validée par le CA du 04/04/17, le projet de création de la section cinéma sera présenté au service CARDIE (Coordination Académique Recherche-Développement Innovation et Expérimentation). Cette instance nous conseillera dans nos démarches pour la présentation du projet devant la commission courant novembre 2017.

- Le recrutement des élèves se fera sur les niveaux 4^{ème} et 3^{ème} et sur lettre de motivation si la demande est supérieure à l'offre (2x15 élèves).

C / Information Bourses au mérite : mise en place par le conseil départemental cette année sur le principe du parcours méritant des collégiens (suite à la suppression des bourses départementales des collèges)

Les critères d'obtention sont :

- Les résultats et la progression de l'élève ;
- L'engagement personnel auprès des autres, au travers du « vivre - ensemble » ;
- L'engagement collectif au sein du collège et à la participation aux

projets d'actions éducatives.

■ Question soulevée par les parents d'élèves et enseignants : Est-ce une obligation ? Cela concerne-t-il 8 % ou entre 0 et 8 % des élèves ?

Réponse : oui c'est obligatoire, oui entre 0 et 8 % des élèves de 6^{ème} et 3^{ème} cette année 2016/2017 seront concernés par cette bourse.

■ Qui décide du choix des «méritants» ?

En dernier recours le Chef d'établissement mais M. ALAUX précise qu'il souhaite en amont, une concertation avec les équipes pédagogiques.

■ Quel est le but de cette bourse ?

M. GAITET, représentant du Conseil Départemental, répond que s'agissant d'une promesse électorale, le but est de féliciter et de récompenser les élèves qui s'investissent et s'engagent durant leur parcours scolaire.

→ Remarque de la part des parents d'élèves et enseignants : Nous trouvons le principe « gênant » et trouvons qu'il est compliqué d'évaluer « le mérite » d'un élève sans prendre en compte sa situation personnelle et familiale. Ils regrettent que les « règles du jeu » n'aient pas été expliquées en amont.

M. ALAUX conclut en proposant de travailler sur les 3 critères retenus, complétés par le LSU, le bilan de fin de cycle et l'avis du pôle médico-social ainsi que celui du pôle enseignant. La liste des élèves proposés pour l'obtention de cette bourse sera diffusée d'ici une quinzaine de jours. La récompense se fera sous forme de bons cadeaux (abonnement revues) ou d'une enveloppe financière d'environ 175€, pour les élèves boursiers.

III- Questions financières

DBM pour vote :

- Prélèvement sur Fonds de roulement pour faire face aux dépenses suivantes :

1/ Achat matériel PSC1 pour l'infirmerie (kit de formation défibrillateur, mannequins et autres petits matériels) d'un montant total de 2410 € (dont 1000 € d'immobilisation) ;

A la question posée par la FCPE : n'est-il pas possible d'emprunter à un autre établissement scolaire ce matériel ? la réponse apportée est qu'il est compliqué, tant sur la gestion et l'entretien du matériel que sur le calendrier et l'organisation des formations PSC1, de mutualiser ce matériel.

2/ Entretien des toitures pour un montant de 2300 € ;

3/ vote des crédits « gratuité » manuels scolaires neufs pour rentrée scolaire 2017/2018 pour un montant de 15 700 €.

Soit un total de prélèvement de : 20 410 €

Vote global de la DBM :

✓Vote à l'unanimité.

IV- Questions relatives à la passation de convention et fonctionnement de l'établissement

- **Convention section Volley :**

1/Il est reprécisé, suite à une mauvaise compréhension, que l'effectif total pour cette section, sera composé d'un groupe de 30 élèves (issus des niveaux 6^{ème} et 5^{ème}) pour un professeur.

2/ à la question : est-ce que les 2 visites médicales prévues sont réglementaires ?

Réponse apportée : oui c'est une directive obligatoire prévue par la section sportive (partenariat Club de l'Ain et Cotière).

Approbation de la convention de la section sportive de Volley-ball :

✓Vote à l'unanimité.

V- Questions diverses

Informations communiquées par M. ALAUX sur l'organisation et le calendrier de fin d'année scolaire :

● **3èmes** : Les élèves auront cours jusqu'au 23 juin 2017 ;

→ Les 26 et 27 juin : ateliers « révisions » ;

→ Mercredi 28 juin le collège est fermé : organisation DNB ;

→ Les 29 et 30 juin : épreuves DNB (organisation transports scolaires non encore validée par Conseil départemental).

● **6^{èmes}/ 5^{ème}/4^{ème}** : 27 juin **fin des cours** pour les élèves Mais

Du lundi 03 au jeudi 06 Juillet accueil des élèves sur inscriptions uniquement.

*Diffusion des notes d'organisation et calendriers de fin d'année courant semaine du 06 au 09 juin à l'ensemble des classes.

■ Questions posées par les parents d'élèves :

♦ Quelles sont les dates d'harmonisation ? Réponse : le 04 et 05 juillet 2017.

♦ Quelle est la date des résultats du DNB ? Réponse : la date sera

communiquée ultérieurement.

♦Quelle est l'heure de début d'épreuve du DNB le 29 juin ? Réponse :
13 heures 30.

M. ALAUX donne la parole à Mme POIRIER, professeur de lettres. Sa classe de 3^{ème} a participé au concours ARELA (association régionale de l'enseignement de la langue ancienne). Le thème de cette année était : « voyageurs de l'antiquité ». Les épreuves se sont déroulées le 04 avril 2017. Mme POIRIER est très fière d'annoncer que 3 équipes sont sélectionnées parmi les lauréats. La remise des prix aura lieu au théâtre gallo-romain de Lyon le 31 mai 2017.

Tous les membres du CA félicitent Mme POIRIER et les élèves participants.

Remerciements :

M.ALAUX et Mme BOYENVAL remercient la municipalité et les services techniques pour l'entretien apporté au jardin du collège.

La séance est levée à 19h50.

Le prochain conseil d'administration est prévu le lundi 03 juillet 2017.

M. Alaux

Mme Marcu

Président

secrétaire de séance
